



## Contribution de l'UFE sur les objectifs de la PPE en matière de flexibilité et de stockage

La notion de « besoin de flexibilité » appliquée au système électrique couvre un large spectre de situations, telle que la gestion des pointes de consommation, l'accompagnement des énergies variables, l'équilibrage du système au plus proche du temps réel, le maintien de l'inertie, la gestion des congestions... qu'il n'est pas aisé d'appréhender par le biais d'un seul ou même d'un nombre limité d'indicateurs. Pour répondre à chacune de ces situations, un ensemble de leviers de flexibilité existent d'ores et déjà (tant en matière de production que de consommation) et sont mis en concurrence par le biais des différents marchés de l'électricité. La diversité des technologies disponibles devrait en outre encore s'accroître à l'avenir : si l'on peut supposer que les besoins de flexibilité infra horaire, horaire, journalière et hebdomadaire augmenteront dans le futur, il n'est cependant pas possible de dire aujourd'hui quelles technologies se révéleront les plus performantes, d'un point de vue technique et économique, pour répondre à chacun des besoins du système électrique. En outre, au-delà des technologies dédiées au système électrique, des installations et technologies déployées en premier lieu pour d'autres buts, tels que les batteries pour le développement de la mobilité propre, ou les expérimentations de type *power-to-gas* pour réduire le bilan carbone du vecteur gaz, pourraient également apporter des capacités de flexibilité supplémentaires au système électrique.

**Ces incertitudes plaident donc pour que la PPE ne préjuge pas des mérites respectifs de chacune des solutions de flexibilité existantes et à venir, mais traduise au contraire une approche ouverte en la matière.**

**De manière générale, l'UFE préconise dès lors de ne pas inclure d'objectifs spécifiques en matière de flexibilité ou de stockage dans la PPE, mais plutôt de favoriser l'innovation par le biais de dispositifs de soutien à la R&D ou d'appels à projets pour des démonstrateurs et des expérimentations.** L'UFE rappelle en outre que ces dispositifs ne devraient pas interférer avec les marchés de l'électricité, mais au contraire conduire à développer un modèle économique pérenne, a fortiori pour les filières déjà matures sur le plan technologique.



Union Française de l'Électricité

**Afin de garantir la visibilité nécessaire au développement des filières industrielles concernées, l'UFE juge cependant que les objectifs affichés dans la PPE de 2016 en matière d'effacement de consommation et de construction de STEP (Stations de Transfert d'Énergie par Pompage) ne devraient pas être revus à la baisse.** La filière des effacements constitue notamment une solution de flexibilité présentant des avantages significatifs, à la fois en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> (sous réserve de ne pas conduire à remplacer l'électricité soutirée du réseau par celle produite par des moteurs diesel) mais aussi de coût, car s'appuyant sur la flexibilité de processus industriels déjà existants.